

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240320_P_056
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention pour l'organisation de 4 séances de formation autour de l'Analyse des Pratiques Professionnelles, et notamment sur le protocole GEASE, avec la formatrice Marie BERETTI.

Le Président,

N° 20240320_P_056

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**SAS Trait d'Union Conseil & Formation,
23 Avenue de la Libération,
42000 Saint-Etienne**

Pour l'organisation de 4 temps de formation sur l'Analyse des Pratiques Professionnelles avec la mise en place du protocole GEASE (Groupe d'entraînement à l'analyse de situations éducatives).

Lieux :

- 2 séances à la Crèche Les Matrus
- 2 séances à la Crèche Croq'Malice

Dates des interventions : sur l'année 2024

Durée : 1h30 chaque séance (6h au total)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Montant : 880.00 € TTC (220€ par séance)

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 20 mars 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240320-20240320_P_056-AU
Reçu le 03/04/2024